

Arrêté

**fixant la composition de la commission consultative paritaire
compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2003 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteur de l'enseignement agricole ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteur de l'enseignement agricole, instituée par arrêté du 20 juin 2003 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale ;
Monsieur Philippe VINÇON, directeur général de l'enseignement et de la recherche ;

Membres suppléants

Madame Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières au secrétariat général ;
Monsieur Laurent CRUSSON, adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche ;

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Joël SIMON	UNSA
Monsieur Jean-Philippe TOMI	UNSA

Membres suppléants

Madame Marie-Hélène DUPRÉ	UNSA
Monsieur Jean-Yves MARAQUIN	UNSA

Article 2 – L'arrêté du 12 décembre 2016 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le **04 DEC. 2017**

Pour le ministre, et par délégation,
*L'adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération*



Emmanuel BOUYER